



AFG IMMOBILIER

20, avenue Raymond Tézier

38500 - VOIRON

Tel : 04.76.65.62.81

Fax: 04.76.65.62.82

Le 21 avril 2017

BARÈME AGENCE

TRANSACTIONS

HONORAIRES TTC à la charge du vendeur*

Jusqu'à 50 000€ (avec un minimum de 2 000€)	10 %
De 50 001€ à 80 000€ (avec un minimum de 5 000€)	8 %
De 80 001€ à 130 000€ (avec un minimum de 6 400€)	7 %
De 130 001€ à 200 000€ (avec un minimum de 9 100€)	6 %
De 200 001€ à 400 000€ (avec un minimum de 12 000€)	5 %
Plus de 400 001€ (avec un minimum de 20 000€)	4 %

LOCATIONS

- Frais entremise et négociation 5 % TTC* du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur.
- Visite, constitution du dossier et rédaction du bail 12% TTC* du loyer annuel hors charges (50 % à la charge du locataire et 50 % à la charge du propriétaire) **.
- Etats des lieux 3% TTC* du loyer annuel hors charges (50 % à la charge du locataire et 50 % à la charge du propriétaire) **.

**Ces honoraires sont plafonnés conformément à la loi ALUR en zone tendue (Voiron, Moirans, Charnècles, Chirens, Coublevie, Grenoble, La Murette, St Jean de Moirans, Renage etc) à 10€/m² + 3€/m² pour l'état des lieux et zone non tendue (Tullins, Charavines, St Joseph de Rivière, Velanne, Merlas, St Aupre, St Etienne de Crossey, St Nicolas de Macherin, etc) à 8€/m² + 3€/m² pour l'état des lieux.

GESTION

- 7.20% TTC* du loyer mensuel
- 2.60% TTC* pour l'assurance loyers impayés dont 0.5%TTC* d'honoraires de gestion

Prestations complémentaires à la vacation horaire :

Sinistre, gros travaux, contentieux ... : 70€ TTC*

*TVA en vigueur 20%

